

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°5 du 05/03/2024

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance débute à 18h20.

Le quorum est atteint avec 19 présents.

PRESENTS

I-DIRECTION / ADMINISTRATION

M. Philippe GRAND, Mme Magali CELLA, M Jean-Yves LE BOUEDEC.

II-ÉLUS LOCAUX

M. Pierre OLIVER, Mme Pauline GROSJEAN.

III PERSONNALITE QUALIFIEE :

M. Jacques VIAL

IV-ÉLUS DE L'ÉTABLISSEMENT

Enseignants :

M. Julien LUIS, Mme Agathe RICHARD, M Eric BERTHILLER, M. André MORIN, Mme Inès CUSSET, M Christophe VALAITIS, M. Lionel TOSAN.

ATSS :

Mme Christelle SELIN, Mme Alexandra BLASCO, Mme Sophie FONTBONNE.

Parents d'élèves :

Mme Marion MATHIEU, M Philippe TURPIN.

Élèves

Lalia LLILIO FAILA.

Personnes invitées

Mme Anne-Sophie PIEJAK MILKO et Mme Aliénor VAN KALCK.

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. le Proviseur demande à Mme Alexandra Blasco, représentant les personnels ATSS d'être le secrétaire de séance. Elle accepte.

M. le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du compte rendu de la séance précédente n°4 du 08/02/2024

Le PV de la séance précédente sera adopté au CA du 02/04/2024.

3/ Adoption de l'ordre du jour

M. le Proviseur rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES PEDAGOGIQUES

En préambule M Grand informe le conseil d'administration qu'il vient d'apprendre qu'il n'y aura pas 8 classes de 2nde mais 9. L'établissement accueillera des élèves du 7^e arrondissement.

M Luis demande s'il y a toujours de la marge sur la DHG. M Grand assure qu'il n'y a pas de problème par rapport aux heures postes.

- Autorisation d'ester en justice :

Nos élèves utilisent les gymnases des sites Bourse et Saxe, mais cela ne suffit pas aussi les enseignants réservent également les installations sportives de la ville. Une convention existe entre la ville et les établissements depuis plus de 20 ans dont les tarifs n'avaient pas évolué depuis et qui précisait les modalités de facturation suivantes :

Les établissements envoyaient le nombre d'heures d'utilisation des installations et la ville facturait au réel.

Les tarifs étaient les suivants :

- 14.50€ / heure pour la piscine
- 97.38€ / heure pour les gymnases
- 4.66€ / heure pour les terrains extérieurs (pour information car nous n'utilisons pas les terrains extérieurs)

En janvier 2024, un mail de la ville annonçait l'augmentation des tarifs de façon rétroactive sur l'année scolaire 2022-2023 pour laquelle l'établissement n'avait pas reçu de facture. Il a été également précisé que la facturation ne se ferait plus sur le réel mais sur le nombre d'heures réservées même si l'installation n'avait pas été utilisée.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- 26.60€ / heure pour la piscine, soit une augmentation de 82.75%
- 134.70€ / heure pour les gymnases soit une augmentation de 72.29%
- 10.80€ / heure pour les terrains extérieurs soit une augmentation de 43.15%

Pour information, en 2022-2023, 36h de piscine ont été réservées pour 18h d'utilisation et 388h de gymnase réservées pour 300h d'utilisation.

La dépense prévue sur le budget en 2022-2023 était de 6 102€ et la facture est de 15 170€ soit une augmentation de 150%.

Les secrétaires généraux ont contacté la Région pour évoquer cette situation. Plusieurs visio ont eu lieu entre les secrétaires généraux, la Région et leur service juridique.

L'établissement a contesté auprès de la ville la facture qui s'appuie sur une délibération 2023 qui concerne les collèges. En effet la délibération pour les lycées a eu lieu en janvier 2024 et la facture a été éditée en décembre 2023.

La Région a proposé de faire un recours collectif avec les EPLE qui le souhaitent pour demander que les nouveaux tarifs ne soient pas appliqués sur 2022-2023.

Les établissements attendent les nouvelles consignes de la Région qui devraient arriver avant fin mars.

M Oliver complète l'intervention de Mme Cella en précisant qu'il était présent au conseil municipal de décembre où le vote de cette augmentation a eu lieu. La Chambre régionale des comptes a fait un audit sur les comptes de la ville de Lyon. Il en résulte que les installations sportives coûtent chaque année 20 millions d'euros à la ville et que les lycées participent aux dépenses à hauteur de 3 millions d'euros.

Le service juridique de la Région met l'accent sur le recours quant à la rétroactivité.

M Luis annonce qu'il ne souhaite pas participer au vote car c'est pour lui gênant de devoir prendre position pour un dossier où il ne connaît pas tous les tenants et aboutissants.

M Grand explique que l'augmentation des tarifs de la ville est un choix à partir de 2024, cependant la rétroactivité n'est pas dans la délibération.

M Grand demande au conseil d'administration l'autorisation d'ester en justice dans une action de recours conjoint avec plusieurs établissements de la Ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône Alpes contre la Ville de Lyon concernant la facturation des installations sportives 22/23 concernant la rétroactivité de l'application des nouveaux tarifs.

VOTE

Votants	Excuses	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs	Pour	Contre
19	0	0	0	0	3	16	0

II - AFFAIRES FINANCIERES

- Demande préalable d'occupation des locaux de la cité scolaire Ampère : La société Itinéraires production souhaite de nouveau avoir accès à l'établissement pour un tournage durant 1 nuit entre le mois de mai et juin 2024 pour l'installation de projecteurs en vue d'un tournage vidéo passage Ménéstrier. Contrepartie financière 2500€.

VOTE

Votants	Excuses	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs	Pour	Contre
19	0	0	0	0	0	19	0

- Convention d'utilisation des locaux de la cité scolaire Ampère avec la société Itinéraires production pour l'installation de projecteurs pour un tournage TF1, passage Ménéstrier une nuit entre mai et juin 2024. Contrepartie financière 2500€.

VOTE

Votants	Excuses	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs	Pour	Contre
19	0	0	0	0	0	19	0

III – QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 18h47

Le secrétaire de séance


Alexandra BLASCO

Le Proviseur


Philippe GRAND

